Nations Unies DP/DCP/BOL/3

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
xx mai 2017
Français
Original : anglais et traduction espagnole

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie (2018-2022)

Table des matières

Page

I. Considérations générales 2
II. Priorités du programme et partenariats 6
III. Administration du programme et gestion des risques 9
IV. Suivi et évaluation . . . . .

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'État plurinational de Bolivie (2018-2022) 12

17-11670 (F) 310717 310717

Merci de recycler

I. Considérations générales

1. En 2009, la Bolivie a adopté une Constitution introduisant la vision d'un État plus inclusif et participatif[1] et formulé le concept du « bien vivre » comme modèle de développement inédit, prenant ainsi en compte diverses formes de démocratie[2] et divers systèmes économiques[3] et instaurant les conditions propres à l'autodétermination des peuples autochtones.

2. Depuis, la Bolivie a connu des avancées majeures dans le domaine de l'inclusion sociale, qu'il s'agisse de reconnaître les droits des peuples autochtones ou d'augmenter la participation des femmes à la vie politique, en particulier à l'Assemblée législative, où la parité des sexes a été atteinte (58,1 % en 2015). Une gestion prudente de l'économie et un contexte international favorable à l'exportation de produits de base ont permis d'atteindre un taux moyen annuel de 4 % de croissance du produit intérieur brut au cours de la décennie écoulée, soit trois fois le produit intérieur brut par habitant, dont la valeur s'est hissée à 3 100 dollars (faisant de la Bolivie un pays à revenu intermédiaire) et de parvenir à une augmentation importante des investissements publics (dont le montant est passé de 629 millions de dollars en 2005 à 6,179 milliards de dollars en 2015). Sur le plan social, l'extrême pauvreté a diminué de moitié en zone rurale entre 2007 et 2015[4], baissant de 18 points de pourcentage en zone urbaine[5]. Des politiques de redistribution par la généralisation des transferts sociaux pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, et en particulier l'amélioration de la croissance des revenus, ont permis à plus de 2,6 millions de Boliviens (23 % de la population) de regagner la strate démographique à revenu intermédiaire. En bref, la Bolivie a joui d'une décennie de stabilité économique, politique et sociale et du processus d'insertion le plus important de son histoire.

3. En dépit de ces acquis, la pauvreté et les inégalités continuent d'entraver le développement de la Bolivie[6] et les gains socioéconomiques demeurent fragiles. L'État doit venir en aide aux laissés pour compte tout en préservant une classe moyenne toujours plus nombreuse, pour lui éviter de retomber dans la pauvreté – et ce dans un contexte économique international moins favorable.

4. Malgré un taux de croissance supérieur à 4 %, la réduction de la pauvreté en Bolivie a ralenti au cours des deux dernières années. Dans les centres urbains, la croissance de la population à revenu moyen est notable, mais 60 % des personnes à ce niveau demeurent vulnérables, risquant de retomber dans la pauvreté[7]. On les retrouve dans des ménages dirigés par un homme ou une femme âgés d'une quarantaine d'années, ayant à leur actif près de huit années de scolarité, occupant pour la plupart des emplois précaires dans le secteur des services et ne disposant pas de filet de sécurité financier en cas de crise[8].

5. En zone rurale, la pauvreté continue de diminuer mais les écarts de revenus y sont plus importants : ainsi, le revenu mensuel moyen des autochtones vivant en zone rurale est de 90 dollars alors que celui des non-autochtones est de 134 dollars.

---

[1] L'État plurinational de Bolivie reconnaît la présence de 36 peuples et nations autochtones sur son territoire.

[2] En Bolivie, le concept de démocratie interculturelle prend en compte la coexistence de démocraties représentatives et participatives reposant sur la collectivité.

[3] Le concept d'économie plurielle en Bolivie englobe quatre différents systèmes économiques : public, privé, socio-coopératif et communautaire.

[4] De 63,9% à 33,3%.

[5] De 27,3% à 9,3%.

[6] Coefficient de Gini pour 2014 de 0,48.

[7] Enquête sur les ménages, Institut national de la statistique, 2015.

[8] Enquête sur les ménages, Institut national de la statistique, 2015.

Soixante-cinq pour cent des femmes autochtones vivant en zone rurale sont indigentes tandis que 50 % des autochtones minoritaires qui dépendent de l'accès aux ressources naturelles et de leur transformation pour vivre sont vulnérables aux effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques[9]. L'absence de données ventilées par sexe, par groupe ethnique et par emplacement géographique dissimule le fait que des groupes vulnérables tels que les minorités autochtones sont laissés pour compte, ou l'existence d'une dynamique et de situations de départ différenciées en fonction des zones – rurale ou urbaine. Des statistiques insuffisantes ou obsolètes empêchent de cibler correctement les interventions publiques.

6. Ces inégalités sont encore plus visibles sur le marché du travail, qui est essentiellement informel. Seule une personne sur quatre travaillant sur le marché réglementé est autochtone, et seule une personne sur trois est une femme. De fait, les femmes se heurtent à une triple discrimination en ce qu'elles sont moins nombreuses (44 %) que les hommes (65 %) sur le marché du travail, qu'elles gagnent moins (44 %) que les hommes et qu'elles travaillent en majorité à leur compte dans le secteur tertiaire[10]. Qui plus est, malgré des progrès significatifs dans la représentation politique des femmes et des autochtones au pouvoir législatif, les femmes sont très peu présentes dans l'exécutif : elles sont absentes des gouvernements départementaux et présentes à 8 % seulement dans les gouvernements municipaux[11].

a) Trois facteurs peuvent contribuer à expliquer les niveaux persistants de pauvreté et d'inégalités en Bolivie :

b) La faiblesse de l'accès aux services publics et de leur qualité, aggravée par l'inefficacité des politiques publiques, qui ne profitent pas à ceux qui en ont le plus besoin;

c) Un processus de planification qui ne parvient pas encore à concilier pleinement les droits des personnes avec ceux de la Terre nourricière ou à anticiper les risques de catastrophe ou les effets des changements climatiques;

7. L'insuffisance des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mandats constitutionnels qui sont essentiels pour consolider la participation politique, la reconnaissance sociale et le droit à l'autodétermination des populations autochtones de Bolivie.

8. En dépit d'améliorations visibles dans l'accès aux services de base constatées au cours de ces dernières années, la mauvaise qualité de ces derniers, en particulier dans les domaines de la justice et de la santé, est source d'insatisfaction. Le système judiciaire est perçu comme inefficace, inefficient et partial[12] et une dépendance excessive vis-à-vis du droit pénal est à l'origine d'une surpopulation carcérale. En 2016, 15 381 personnes ont été privées de liberté en Bolivie, dont 68 % se trouvaient en détention préventive. Seuls 20 % des habitants en région centrale sont satisfaits des services de santé[13]. Les carences de couverture sanitaire persistent en zone rurale, 42 % de la population indiquant n'ayant utilisé aucun service de santé au cours de 2015. Ce sont les populations rurales, autochtones, analphabètes et extrêmement pauvres qui sont les plus susceptibles d'être exclues des services de

[9] Évaluation participative des peuples autochtones de Pando, 2013. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).
[10] Enquête sur les ménages, Institut national de la statistique, 2013.
[11] Coordinadora de la Mujer, 2014.
[12] Conclusions du Sommet sur la justice, juin 2016.
[13] Rapport sur le développement humain de la Bolivie, 2015.

santé. En conséquence, il est difficile de réduire l'incidence et la prévalence des maladies transmissibles et des maladies non transmissibles.

9. Ces problèmes sont aggravés par l'incapacité de l'État de dépasser les investissements infrastructurels pour concevoir des politiques publiques plus complètes dans des domaines stratégiques (eau, santé, environnement, justice et réduction des risques de catastrophe), gérer ses ressources avec efficacité, renforcer les capacités en matière d'information, de gestion publique et de ressources humaines, et intensifier la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Il convient d'améliorer l'équité, l'efficacité et le ciblage des politiques publiques et de repenser les interventions relatives à la fiscalité, à l'emploi et à la protection sociale afin qu'elles soient pertinentes dans ce nouveau contexte.

10. Le modèle des énergies extractives axées sur l'exportation continuera d'être le moteur de l'économique jusqu'à ce que la Bolivie change de matrice énergétique et de structure de production en faveur d'une création d'emplois de qualité. Le pays continuera d'être touché par les catastrophes naturelles provoquées par les effets des changements climatiques. La vulnérabilité s'accroît, année après année, en zone rurale, et la dégradation des écosystèmes empêche les collectivités touchées de régénérer leurs moyens de subsistance. La Bolivie doit adopter des mesures fermes pour s'adapter aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe.

11. Ces dernières années, le Gouvernement a mis au point un cadre juridique et politique, un modèle social et productif, économique et communautaire ainsi qu'un nouveau système de planification du développement s'appuyant sur le concept de modes de vie soucieux d'un équilibre entre les fonctions de l'écosystème, l'élimination de la pauvreté et le développement productif. Cette nouvelle approche représente un jalon pour la Bolivie, qui a reconnu l'importance qu'il y avait à promouvoir des perspectives de développement intégral et multidimensionnel conformes aux objectifs de développement durable. Le Système national de planification intégrée[14], entré en vigueur au début de 2016, est en cours de mise en œuvre.

12. La Constitution de 2009 reconnaît la présence de longue date des nations et peuples autochtones en Bolivie et leur occupation ancestrale des terres. Elle représente une étape résolue vers leur intégration sociale, économique et politique et vers la réalisation de leur droit à l'autodétermination. Deux mandats constitutionnels sont essentiels à cet égard : le processus d'autonomisation des peuples autochtones devant leur permettre d'exercer leur droit à l'autodétermination, et le concept de démocratie interculturelle, qui reconnaît leur culture, leurs pratiques et leurs institutions dans le cadre du système national de représentation politique.

13. Pour promouvoir l'inclusion des peuples autochtones boliviens, il faut mettre pleinement en œuvre ces deux mandats. Toutefois, les progrès dans ce domaine sont lents, puisque seul un gouvernement autonome est en place – à Charagua, la plus grande municipalité du pays, s'étendant sur 74 000 m^2 et comptant plus de 32 000 habitants, dont 60 % de Guaranis –, tandis que deux autres collectivités élisent leurs gouvernements en 2017 (Uru Chipaya et Raqaypampa) et qu'une autre dizaine de populations autochtones travaillent à l'élaboration de leurs statuts et réclament un référendum pour engager le processus. Le gouvernement autonome autochtone est un espace où ces communautés peuvent exercer leur droit au développement conformément à leurs besoins, intérêts, modèles économiques, structures politiques, culture, pratiques et systèmes de justice, jouissant ainsi de leur droit à la terre et aux

[14] Loi sur le Système de planification intégrée de l'État.

ressources naturelles, en harmonie avec la nature. Il importe que ces processus se poursuivent avec le plein appui de l'État.

14. Aujourd'hui, la situation en Bolivie est différente de celle qui régnait lors de l'établissement du programme de pays précédent. À l'époque en effet, une nouvelle constitution prenait effet et les relations avec la coopération internationale, y compris le PNUD, décrivaient une évolution notable, renforçant la souveraineté et le poids politique du pays. C'était une époque d'ajustements dans les perceptions mutuelles et d'établissement de nouvelles règles de coopération. Le PNUD a continué d'appuyer le renforcement du système d'organisations politiques et de gouvernance démocratique de la Bolivie. Il a contribué au cadre normatif pour la mise en œuvre d'une autonomie autochtone, appuyé un dialogue national qui permis la transformation du système de justice et s'est engagé en faveur de la préservation et de la réhabilitation de zones productives, selon une approche intégrée et durable de la gestion des forêts et des terres. La coopération du PNUD a été importante pour la réalisation en Bolivie de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 6 visant à combattre le paludisme[15].

15. Actuellement, on estime qu'il y a, plus que jamais, des possibilités d'action commune, comme le révèle l'image donnée, dans les enquêtes des partenaires du PNUD en Bolivie pour 2012 et 2015, de l'organisation, qui y est perçue comme un partenaire responsable et transparent contribuant à la gouvernance démocratique. Plus récemment, et lors des consultations nationales engagées pour le présent programme de pays, l'avantage comparatif du PNUD en tant que partenaire impartial, source de données factuelles et auteur d'analyses prospectives aux fins de l'élaboration de politiques a de nouveau été reconnu par les homologues nationaux.

16. L'analyse du retour d'expérience, établie en juin 2016 par le Coordonnateur résident pour recueillir les enseignements tirés du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017, a permis de formuler des recommandations utiles pour l'avenir. Premièrement, il a mis en lumière la nécessité de revenir à un alignement visible entre l'Organisation des Nations Unies et les priorités de la Bolivie tels qu'ils sont définis dans l'Agenda patriotique 2025. Dans cet esprit, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le descriptif de programme de pays du PNUD ont été alignés sur les piliers du plan national de développement, dont proviennent la plupart des indicateurs et des produits de la matrice de résultats. L'analyse a mis en évidence un certain nombre de lacunes existant dans la phase précédente, notamment une attention insuffisante accordée aux inégalités structurelles persistantes; la nécessité de diversifier l'appui en le décentralisant et en l'instaurant au niveau infranational, et la nécessité urgente de soutenir la production de données factuelles pour l'élaboration de politiques publiques. Ces questions ont été reprises dans le présent programme de pays.

17. Le PNUD reconnaît que c'est quand il a fait preuve d'une large vision dans son travail, que ce soit en définissant les différents niveaux de gouvernement ou en transcendant les efforts sectoriels au niveau local, qu'il a accompli ses principales réalisations en Bolivie. Dans ses efforts pour lutter contre le paludisme, par exemple, le PNUD a travaillé au niveau local avec la plupart des collectivités et municipalités impaludées, au niveau des départements avec les services de santé, et au niveau national en appuyant le Programme national de lutte contre le paludisme et en secondant le Ministère de la santé[16]. Un autre enseignement provenait de

[15] Huitième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie (2015), Unidad de Análisis de Políticas Sociales y Económicas (UDAPE).

[16] http : //www.udape.gob.bo/portales_html/ODM/Documentos/InfProgreso/8vo%20Informe%20de%20progreso.pdf (paludisme);

l'évaluation du projet de sylviculture du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)[17], qui a mis en lumière l'importance du ciblage géographique des projets productifs et sociaux, contribuant à la préservation des fonctions environnementales et à l'amélioration des conditions de vie des collectivités[18]. Ces données d'expérience au niveau local serviront à l'élaboration de politiques en matière de gestion des forêts, de développement productif et de protection sociale.

II. Priorités du programme et partenariats

18. La Bolivie a contribué activement à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que le Président a fait sien, s'engageant à réaliser le développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. L'Agenda patriotique 2025, lancé en 2013 avant que les objectifs de développement durable ne prennent effet, intégrait déjà des considérations de durabilité analogues et visait, cinq ans avant l'établissement desdits objectifs, à éliminer la pauvreté en Bolivie. Les 13 piliers de l'Agenda patriotique ouvrent la voie à une Bolivie digne et souveraine, dont le développement ne sera pas prisonnier des modèles prédominants. Le programme de pays proposé est aligné sur l'Agenda patriotique et met l'accent sur l'appui à la mise en œuvre du plan national de développement. Il existe une corrélation importante entre les piliers du plan et les objectifs puisque les premiers constituent la stratégie adoptée par le Gouvernement pour atteindre les seconds.

19. Le programme de pays contribue directement à trois des cinq produits du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à deux des produits du plan stratégique du PNUD. Il vise à combler les écarts de développement et à contribuer à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte en Bolivie (objectifs de développement durable n^{os} 1 et 10) grâce à une combinaison d'une meilleure collecte des données, d'un appui en amont aux politiques de sensibilisation et d'une réorientation des mesures prises par l'État pour répondre aux besoins des laissés pour compte ainsi que d'actions entreprises sur le terrain pour faire progresser le processus d'inclusion bolivienne et augmenter la résilience des populations vulnérables. Le travail effectué par le PNUD pour appuyer la politique publique viendra compléter et orienter les investissements consentis dans les infrastructures financés par les institutions financières internationales en Bolivie, et s'appuiera sur les activités sectorielles plus spécialisées d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Au niveau local, des interventions conjointes seront favorisées pour veiller à ce que le soutien de l'ONU soit aussi intégré que possible et tienne compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion.

A. Gestion publique et services inclusifs (piliers 1, 3 et 11 du Plan du développement économique et social)

20. Le présent programme vise à redynamiser le programme de protection sociale et de réduction de la pauvreté pour accélérer la réalisation du plan national de développement. Sur la base des recommandations du dernier rapport régional sur le développement humain du PNUD[19], une collaboration sera instaurée avec les

---

http : //www.udape.gob.bo/portales_html/ODM/Documentos/InfProgreso/8vo%20Informe%20de%20progreso.pdf (tuberculose).

[17] https : //erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/6628.

[18] https : //erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/7402.

[19] Regional Human Development Report for Latin America and the Caribbean 2016, 'Multidimensional Progress : Well-being Beyond Income'.

équipes d'analyse de la Vice-Présidence, du Ministère de la planification et de la Banque mondiale ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de définir de nouvelles orientations politiques sur les questions concernant le budget, l'emploi (insertion des femmes dans le marché du travail), l'économie des soins et la protection sociale. Ce travail se fera par le dialogue, la recherche conjointe, la collecte et l'analyse des données et le suivi des politiques afin d'améliorer le ciblage des interventions du Gouvernement en faveur des femmes et des autochtones. Le suivi du progrès social en Bolivie exige d'améliorer la gestion et l'utilisation des systèmes d'information ainsi que l'évaluation des politiques – autant de domaines qui peuvent profiter de la coopération Sud-Sud. À cette fin, le PNUD appuiera la création du Système de planification intégrée de l'État et la mise en place de mécanismes permettant de suivre et d'évaluer les programmes publics dans le plan national de développement. Ce travail sera accompli sous la houlette du Ministère de la planification et permettra à la Bolivie d'attester des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

21. L'appui du PNUD à la justice se centrera sur la justice pénale et l'accès à la justice et cherchera à moderniser les modèles de gestion du système tout en rationalisant la détention provisoire. Le PNUD contribuera à la conception des nouveaux processus opérationnels de justice et de poursuites, appuiera la formulation de plans de politique en matière de criminalité et de sécurité des citoyens, et préconisera des peines de substitution à l'emprisonnement. En s'attaquant aux faiblesses structurelles du système judiciaire, le PNUD espère réduire l'impunité des crimes commis à l'encontre des femmes ainsi que le nombre de femmes en détention provisoire. Le Groupe technique sur la justice de l'équipe de pays, dirigé par le PNUD, et le Groupe de la justice internationale, avec les partenaires européens en matière de coopération, sont les deux principaux espaces d'analyse et de programmation commune sur la justice. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'UNICEF continueront de collaborer avec le PNUD pour appuyer le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, la Cour suprême et le Conseil de la magistrature.

22. Dans le cadre d'un partenariat solide avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui recueille les conseils d'experts, les normes internationales de l'Organisation panaméricaine de la santé et l'appui opérationnel du PNUD pour le renforcement des capacités, de la gestion et des services d'achat, et sous la direction nationale du Ministère de la santé, le PNUD s'emploiera à réduire l'incidence et la prévalence de maladies transmissibles telles que la tuberculose ou le paludisme. Fort d'une dizaine d'années d'expérience en tant que destinataire principal du Fonds mondial en Bolivie, le PNUD appuiera le travail des programmes nationaux de lutte contre le paludisme et la tuberculose, les laboratoires nationaux de référence et les communautés et les centres de santé des zones les plus touchées. Pour ce faire, on améliorera les pratiques de soins de santé préventive, de diagnostic et de traitement précoces, et on renforcera les systèmes d'information du secteur de la santé. L'appui du PNUD ciblera les communautés les plus vulnérables à ces maladies : ramasseurs de noix du Brésil et femmes enceintes de la région amazonienne – la zone la plus impaludée – et détenus infectés par la tuberculose ou exposés à ce risque. Le PNUD poursuivra son travail de dialogue et d'information auprès de la société civile en faveur des populations touchées.

B. Développement intégré et économie plurielle (piliers 9 et 11 du Plan du développement économique et social)

23. Pour les activités entreprises par le PNUD dans ce contexte, il s'agira de prendre en compte le nouveau Système de planification intégrée du développement en Bolivie, que le PNUD aidera à consolider. À cette fin, le PNUD aidera les institutions nationales et infranationales à mettre en œuvre le concept des modes de vie dans leurs processus de planification. En 2015, la Bolivie a introduit dans les activités de protection de l'environnement menées à l'échelle internationale une vision autre que celle des marchés à fortes émissions de carbone et a présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national pour un développement pauvre en carbone. Grâce à la production de données, à l'élaboration de politiques et au renforcement des institutions, le PNUD aidera la Bolivie à honorer l'engagement qu'elle a pris de combattre les changements climatiques et d'informer à ce sujet.

24. Le portefeuille du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD appuiera la mise en œuvre d'écosystèmes de production durables en renforçant la gouvernance des zones protégées et en accompagnant les processus de consultation préalable des peuples autochtones lors d'interventions menées sur leurs territoires. Le PNUD renforcera la résilience des collectivités touchées par les catastrophes en menant des interventions de réduction des risques de catastrophe et en mettant en œuvre des plans de relèvement qui soient sensibles à la variabilité du climat. Sur la base des travaux entamés dans le cadre du programme de pays précédent, le PNUD continuera d'appuyer la mise en place d'un système national de première intervention coordonnée en cas de situation d'urgence et de catastrophe, en tirant des enseignements de l'expérience acquise dans les pays de la région et en partageant ces données avec eux.

25. Au niveau local, l'appui du PNUD sera axé sur les communautés autochtones des zones protégées ou de leurs zones tampons, tant dans la région amazonienne que dans celle du Chaco bolivien. Le PNUD collaborera avec les associations de producteurs, notamment les entreprises dirigées par des femmes dans le nord de la Paz et à Pando, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance, et cherchera à renforcer le partenariat avec la Société nationale des hydrocarbures sur la question des indemnisations. Au niveau national, il collaborera avec le Ministère de la planification du développement, le Ministère de l'environnement et de l'eau, l'Autorité plurinationale de la Terre nourricière et le Service national des zones protégées, ainsi qu'avec le Vice-Ministère de la défense civile et le Vice-Ministère de la sécurité publique dans le domaine de la gestion des risques. La collaboration du PNUD avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le FNUAP et l'UNICEF se poursuivra dans le cadre de programmes interorganisations destinés à appuyer les communautés dans les processus de planification du développement et de relèvement après une catastrophe, ainsi que dans le cadre des activités du Groupe de travail thématique sur le relèvement accéléré, que le PNUD dirige au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

C. Interculturalité (piliers 1 et 11)

26. Dans le contexte du passage de la Bolivie d'un État républicain centralisé à un État plurinational composé d'entités autonomes, ce produit du programme visera à aider les gouvernements autonomes autochtones à renforcer leurs institutions, à réaliser leur conception d'une économie et d'un développement communautaires, et à instaurer de nouvelles relations avec les autorités centrales. Il s'attachera

également à promouvoir le dialogue interculturel en tant qu'espace de reconnaissance de la diversité et de la pluralité.

27. L'expérience, quoique naissante, de la Bolivie en matière de gouvernance autonome autochtone, est unique au monde. L'appui du PNUD s'appuiera sur le respect du principe de l'autodétermination des peuples et sera l'occasion de mettre en commun des connaissances. Le PNUD mettra à la disposition des nouvelles autorités son expérience en matière de renforcement institutionnel, de renforcement des capacités et de développement au niveau local ainsi que ses outils de gestion des connaissances pour la systématisation et la mise en commun de ces données d'expérience dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le partenariat avec le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes[20], basé à La Paz, sera particulièrement important en la matière. Le PNUD collaborera directement avec les peuples autochtones en voie de devenir autonomes ou qui le sont déjà ainsi qu'avec le Ministère des affaires étrangères, le Vice-Ministère des gouvernements autonomes, l'organe électoral, l'organe national de coordination chargé des peuples autochtones [Coordinadora Nacional de Autonomías Indígenas Originarias Campesinas (CONAIOC)] et le Gouvernement suédois.

28. La collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la FAO et ONU-Femmes aidera à maximiser l'impact de ces interventions locales, et ce d'autant plus que certaines de ces organisations sont présentes sur les mêmes territoires, menant des initiatives productives. Le programme cherchera à jouer un rôle dans l'autonomisation des femmes, ce qui exigera une meilleure compréhension des pratiques, des coutumes et de la dynamique sexospécifiques à l'œuvre au sein de ces communautés. Il travaillera avec les femmes élues au sein des structures gouvernementales autochtones pour renforcer leurs capacités de gestion et la coordination avec la population féminine de leurs communautés afin de faire entendre leur voix et leur avis. Ce travail sera facilité par des groupes thématiques interinstitutions sur l'interculturalité et la problématique hommes-femmes, sur la base des activités entreprises par ONU-Femmes pour intégrer les questions de parité dans les réglementations autochtones.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le programme a été établi à partir d'une analyse du pays convenue avec les partenaires nationaux, et la matrice de résultats a été élaborée avec l'appui technique du Ministère de la planification. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Les projets utiliseront le mode d'exécution le plus approprié pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente de résultats durables qui soient contrôlés à l'échelle nationale. Avec l'instauration du Pacte mondial en Bolivie, l'équipe de pays dispose désormais d'un nouveau partenaire pour promouvoir le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

30. Un comité de pilotage du programme, dirigé par le Ministère de la planification, sera créé pour assurer les synergies, la cohésion et la responsabilité

[20] Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.

mutuelle. Il sera chargé de suivre les progrès accomplis durant l'année, de donner des orientations stratégiques et d'anticiper les risques éventuels.

31. Les principaux risques sont les suivants : i) bouleversements dans le programme des politiques publiques découlant de changements de gouvernement; ii) problèmes de mobilisation de ressources dus à l'évolution de la dynamique de la coopération internationale en Bolivie; iii) probabilité de catastrophes naturelles. Le PNUD continuera de plaider pour que soient maintenues dans le programme des politiques publiques certaines questions qui sont essentielles pour les objectifs de réduction de la pauvreté fixés dans le présent programme. Pour contribuer à atténuer le risque d'une insuffisance de ressources, le PNUD cherchera à élargir la base des partenaires, en sollicitant le secteur privé, les sociétés d'État et le Gouvernement, avec lequel il est actuellement en discussion en vue du rétablissement du régime de participation aux coûts. La gestion des risques, qui fait partie intégrante de la stratégie du programme, fera l'objet d'un suivi de la part du comité de pilotage, ce qui pourra également aider à hiérarchiser les ressources du programme pour le cas où il serait impossible de garantir la réalisation de la totalité de la cible financière. Le risque de catastrophe sera surveillé par l'équipe de pays pour l'action humanitaire, et le bureau tiendra à jour le plan de continuité des opérations.

32. Le bureau de pays a récemment été réformé afin de l'aligner sur les besoins du contexte actuel de la Bolivie et les nouvelles possibilités ainsi offertes et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sa nouvelle structure a permis de renforcer la capacité de nouer des alliances, la gestion des connaissances et l'assurance de la qualité des programmes. Les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées pour veiller à ce que les contributions soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme et respectent les droits de la Terre nourricière.

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation qui est faite des ressources allouées au programme. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du Siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation, les politiques et les procédures opérationnelles et le cadre de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

34. Compte tenu de l'étroite concordance entre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le présent programme de pays, le suivi et l'évaluation du programme se feront selon la stratégie du plan-cadre, qui sera mise en œuvre par le truchement des groupes thématiques créés par l'équipe de pays.

35. L'état d'avancement de l'exécution du programme et son impact seront mesurés à l'aune de la matrice de résultats, de produits, d'indicateurs, de niveaux de référence et de niveaux cibles. Dans la plupart des cas, les indicateurs ont été établis à partir du plan national de développement et proviennent, de ce fait, de sources nationales. Dans d'autres cas, les indicateurs retenus sont identiques ou analogues à ceux qui sont utilisés dans le plan stratégique du PNUD, adaptés au contexte de la Bolivie.

36. Le PNUD collaborera avec ses interlocuteurs gouvernementaux à la production et à l'utilisation de l'information. Il travaillera avec le Ministère de la planification pour renforcer le suivi du plan national de développement et pour

améliorer l'intégration des différents éléments du Système de planification intégrée de l'État.

37. Le plan d'évaluation en annexe englobe tous les domaines d'activité du programme, y compris une combinaison d'évaluations des projets et des réalisations. La pratique consistant à améliorer les résultats des programmes permettra au PNUD de mesurer l'impact de ses contributions et de valider les hypothèses en matière de développement qui sous-tendent le programme. Ainsi, le bureau de pays produira des informations qui permettront d'éclairer la prise de décisions et la transformation de l'apprentissage en action; définira un programme de recherche complet destiné à éclairer la politique nationale, conformément au modèle de développement global construit par le pays, et arrêtera une stratégie visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses programmes en utilisant pour ce faire son système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'État plurinational de Bolivie (2018-2022)

Priorité du pays : Plan du développement économique et social. Pilier 1 : élimination de la pauvreté ; pilier 3 : santé, éducation et sport pour l'épanouissement intégral de l'être humain; pilier 11 : souveraineté et transparence dans la gestion publique

Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD : élaboration et mise en œuvre par les institutions de l'État de politiques efficaces favorisant la coexistence non violente ainsi qu'un accès équitable à une justice de qualité, la sécurité des citoyens et des services publics sectoriels, moyennant un dialogue permanent et la participation effective d'une société civile autonomisée

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 1.1. Indice de pauvreté extrême **Niveau de référence (NR) :** 16,8 (2015) **Niveau cible :** 9,5 % **NR des ménages dirigés par une femme :** 22,8 (2015) **Niveau cible :** 9,5 % **NR des ménages urbains :** 9,3 % (2015) **Niveau cible :** 9 % **NR des ménages ruraux :** 33,3 % (2015) **Niveau cible :** 10 % **NR des populations autochtones :** 26,8 % (2015) **Niveau cible** : 10 %	**Source** : UDAPE Institut national de la statistique (INE) Ministère de la planification du développement (MPD) **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : MPD	**Produit 1.1.** Certaines institutions publiques ont fait preuve d'un esprit d'innovation et ont conçu des politiques reposant sur des données factuelles pour favoriser la réduction de la pauvreté et préserver les récents acquis sociaux **Indicateur 1.1.1.** Nombre de produits des analyses de politiques utilisés par le Gouvernement pour définir des interventions en matière d'emploi, de fiscalité ou de protection sociale **Niveau de référence : 2017-18 :** 0 **Niveau cible :** 10 **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : PNUD **Indicateur 1.1.2.** Pourcentage des progrès de la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation du Plan du développement économique et social **Niveau de référence 2017-18 : 0** **Niveau cible :** 100 % **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : MPD	Ministère de la planification du développement (MPD) Institut national de la statistique (INE) Groupe de l'analyse des politiques sociales et économiques (UDAPE) Vice-Présidence Ministère du développement productif Autorités infranationales UNICEF FNUAP FAO	**Ressources ordinaires :** 2 183 166 **Autres ressources :** 33 100

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 1.2. **Indice de pauvreté modérée** **Niveau de référence :** 38,6 % (2015) **Niveau cible :** 15 % **NR des ménages dirigés par une femme :** 42,1 **%** (2015) **Niveau cible :** 15 % **NR des ménages urbains :** 31% **Niveau cible :** 20% **NR des ménages ruraux :** 55 % **Niveau cible :** 25% **NR des populations autochtones :** 49,9 % (2015) **Niveau cible** : 25 %	**Source :** UDAPE, INE **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : MPD	**Produit 1.2. Les entités de l'État ont recensé des stratégies permettant de renforcer leurs processus de planification sur la base d'approches de développement plus intégrées** **Indicateur 1.2.1.** Nombre de plans de développement intégral du territoire axés sur la réduction de la pauvreté assortis d'une approche intégrée et multidimensionnelle **Niveau de référence 2017-18 : 0** **Niveau cible :** 10 **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source :** Ministère du développement productif (MDP)		
Indicateur 1.3. Pourcentage de jugements rendus dans le cadre de procédures pénales intentées **Niveau de référence :** 18 % (2014) **Niveau cible :** 36 %	**Source** : Conseil de la magistrature **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : Conseil de la magistrature	**Produit 1.3. De nouveaux modèles de gestion sont appliqués au système de justice pour améliorer la qualité et l'efficacité des services qui y sont offerts** **Indicateur 1.3.1.** Nombre de bureaux de l'administration judiciaire établis dans les tribunaux départementaux **Niveau de référence :** 0 **Niveau cible :** 4 **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : Conseil de la magistrature	Cour suprême Conseil de la magistrature Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle Ministère de l'intérieur Ministère public Service plurinational de la Direction générale des prisons ONUDC UNICEF	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 1.4. Pourcentage de personnes en détention préventive sur le total de personnes privées de liberté **Niveau de référence :** 68 % (2016) **Niveau cible :** 49 %	**Source** : Direction générale des prisons **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : Direction générale des prisons	**Produit 1.4. Les institutions compétentes ont réduit l'impact des manifestations criminelles.** **Indicateur 1.4.1.** Nombre de politiques en matière de criminalité et de plans de prévention et de sécurité intégrée des citoyens conçus et approuvés par de entités publiques **Niveau de référence :** 0 (2016) **Niveau cible** : 4 (2022) **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source :** Ministère public/Ministère de l'intérieur	Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID)	
Indicateur 1.5. Indice parasitologique annuel du paludisme, nombre de cas pour 1 000 habitants **NR femmes :** 0,62 (2014) **Niveau cible** : 0,29 (2019 **NR hommes :** 1,01 (2015) **Niveau cible** : 0,48 (2019)	**Source :** Programme national de lutte contre le paludisme **Fréquence de la collecte :** annuelle **Entité responsable** : Programme national de lutte contre le paludisme	**Produit 1.5.** Renforcement de la capacité des programmes nationaux de santé et de leurs parties prenantes de prendre des mesures de prévention, de diagnostic et de prophylaxie du paludisme et de la tuberculose **Indicateur 1.5.1.** Nombre de municipalités qui font une surveillance de la situation sanitaire sous la houlette du Ministère de la santé **Niveau de référence** : 0 (2016) **Niveau cible** : 19 **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : Système national d'information sanitaire	Ministère de la santé Programme national de lutte contre le paludisme et la tuberculose (PNM, NTBP) Services de santé Laboratoires nationaux Administration pénitentiaire Administrations locales Société civile Association de malades de la tuberculose (ASPACONT), Union nationale de cultivateurs, Confédération des peuples autochtones de Bolivie (CIDOB) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme Fonds mondial pour le	
Indicateur 1.6. Prévalence de la tuberculose pour 100 000 habitants **NR femmes :** 27,6 (2014) **Niveau cible** : 21,2 (2019) **NR hommes :** 43,2 (2014) **Niveau cible** : 33,1 (2019)	**Source :** NTBP **Fréquence de la collecte :** annuelle **Entité responsable** : NTBP	**Indicateur 1.5.2** Nombre de laboratoires de département accrédités au niveau II de sécurité **Niveau de référence :** 1 (2016) **Niveau cible :** 10 (2022) **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : MS **Indicateur 1.5.3** Nombre de subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme gérées par le PNUD qui atteignent ou dépassent les attentes		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
		Niveau de référence : 1 (2017) **Niveau cible** : 2 (2019)[21] **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme **Produit 1.6.** Les parties prenantes des programmes nationaux mettent en œuvre un système d'information intégral et opportun, conformément aux politiques nationales et dans le cadre du Système national d'information sanitaire (SNIS). **Indicateur 1.6.1.** Les établissements sanitaires font régulièrement un rapport complet au SNIS. **Niveau de référence : 2017-18 :** 0 % **Niveau cible 2022 :** 90 % **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source** : MS	contrôle des drogues Comité « Green Light » Roll Back Malaria Stop TB Partnership IDA Foundation Instance de coordination nationale UNICEF FNUAP Organisation panaméricaine de la santé ONUSIDA	
Priorité du pays : pilier 9 : souveraineté sur l' environnement et le développement intégral, et pilier 11 : souveraineté et transparence dans la gestion publique				
Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD : renforcement des systèmes de production durables, résilients, inclusifs et équitables, garantissant la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles, sur la base du travail décent, du développement des technologies et de la consolidation d'une économie plurielle, de la conservation et de l' amélioration des fonctions de la Terre nourricière – eau, sols, forêts et diversité biologique – dans le cadre du concept des modes de vie				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateur 2.1. Pourcentage d'entités territoriales autonomes (ETA) qui mettent en œuvre des modèles de gestion de modes de vie durable intégrant des mesures d' adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques	**Source :** rapports d'évaluation des modes de vie **Fréquence de la collecte :** semestrielle **Entité responsable :** MPD, APMT, VIDECI	**Produit 2.1.** Les mesures de réduction des risques et d' adaptation aux changements climatiques font partie intégrante des décisions des autorités infranationales concernant la planification et les investissements **Indicateur 2.1.1.** Nombre d'indicateurs liés à la réduction des risques et aux changements climatiques repris dans le Système de planification intégrée de l'État **Niveau de référence 2017-2018 :** 3 **Niveau cible :** 8 **Fréquence de la collecte** : annuelle	Ministère de l'environnement et de l'eau (MMAyA) Ministère de la planification du développement (MPD) Vice-Ministère de la défense civile (VIDECI) Vice-Ministère de la sécurité publique (VMSC)	**Ressources ordinaires :** 1 304 417 **Autres ressources :** 20 150

[21] La lutte contre la tuberculose dispose d'un financement jusqu'en 2019.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
Niveau de référence 2017-2018 : 0 % **Niveau cible :** 10 %		**Source :** MPD, VIDECI **Indicateur 2.1.2.** Nombre d'autorités infranationales ayant intégré des mesures de réduction des risques et de lutte contre les changements climatiques dans leurs budgets annuels **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 20 **Fréquence de la collecte** : annuelle **Source :** MPD, VIDECI, APMT	Autorité plurinationale de la Terre nourricière (APMT) Service national des zones protégées (SERNAP) Autorités municipales FAO FNUAP UNICEF	
Indicateur 2.2. Nombre d' organisations de l'économie plurielle recensées qui mettent en œuvre des modèles de gestion inclusive et équitable pour une production et une industrie durables, technologiquement novatrices et écoefficaces, modulables et intégrant des mesures d'atténuation aux effets des changements climatiques **Niveau de référence 2017-2018 :** 9 **Niveau cible :** 127	**Source** : rapports MMAyA, MDP, MPD **Fréquence de la collecte :** semestrielle **Entité responsable :** MPD, MDP, MMAyA	**Produit 2.2.** Modes de vie durables adoptés par diverses communautés locales (relevant des programmes du bureau) qui vivent dans des écosystèmes fragiles **Indicateur 2.2.1.** Nombre d'organisations communautaires de production implantées dans des zones tampons des parcs naturels o sur des terres autochtones d'origine, qui mettent en œuvre des projets productifs appuyant la préservation de l'environnement et la diversité biologique **Niveau de référence 2017-18 :** 27 **Niveau cible :** 50 **Fréquence de la collecte** : semestrielle **Source** : MMAyA **Niveau de référence : organisations ayant à leur tête une femme en 2017-18 :** 3 **Niveau cible :** 10 **Fréquence de la collecte :** semestrielle **Source :** MMAyA		
Indicateur 2.3 : Nombre d'interventions en cas de catastrophe contribuant à augmenter la résilience des collectivités touchées **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 5	**Source** : rapports VIDECI, MDP, ETA **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable :** VIDECI, VMSC, police et sapeurs-pompiers	**Produit 2.3.** Le Système national intégré de premiers secours (en cas d'urgence et de catastrophe) est pleinement mis en œuvre **Indicateur 2.3.1.** Nombre d'équipes de premiers secours qui appliquent les protocoles et procédures du Système bolivien de gestion des crises **Niveau de référence 2017-2018 :** 5 **Niveau cible : 30** **Fréquence de la collecte :** annuelle **Source :** VIDECI, VMSC, police et sapeurs-pompiers		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
		Produit 2.4. La Bolivie s'acquitte de l'obligation qui lui incombe de communiquer les résultats obtenus au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **Indicateur 2.4.1.** Nombre de communications nationales faites au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **Niveau de référence 2017-18 :** 2 **Niveau cible :** 4 **Fréquence de la collecte :** semestrielle **Source :** APMT		
Priorité du pays (Plan du développement économique et social 2016-2020) : pilier 1 : élimination de la pauvreté; pilier 11 : souveraineté et transparence dans la gestion publique				
Réalisation 4.1 énoncée dans le PNUAD : contributions à l' exercice effectif des droits individuels et collectifs des paysans des peuples et nations autochtones ou d'ascendance africaine, compatibles avec leurs institutions, leurs savoirs, leurs connaissances, leurs normes et procédures, dans le cadre de la démocratie interculturelle, aux fins du bien vivre				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
Indicateur 3.1. Nombre de normes et règlements relatifs à la structure et à l'organisation des gouvernements autonomes autochtones approuvés **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 3	**Source** : GIOC **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : GIOC	**Produit 3.1.** Les gouvernements autonomes autochtones ont créé une capacité en matière d'institutions et de gestion publique et ont resserré leur collaboration avec les institutions nationales pour exercer leur droit à l'autodétermination **Indicateur 3.1.1.** Nombre de plans de gestion territoriale communautaire établis pour les gouvernements autonomes autochtones sur une base participative **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 3 **Source** : GAIOC **Fréquence de la collecte** : annuelle **Indicateur 3.1.2.** Nombre d'outils d'administration publique et de contrôle (budget et gestion des actifs, notamment) établis par des gouvernements autonomes autochtones **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 6 outils pour 3 gouvernements autochtones **Source** : GAIOC **Fréquence de la collecte** : annuelle	Vice-Ministère des gouvernements autonomes Assemblée électorale Gouvernements autonomes de paysans autochtones (GAIOC) Vice-Présidence CONAIOC FILAC Ministère des affaires étrangères HCDH FNUAP FAO ONU-Femmes Suisse	**Ressources ordinaires :** 1 304 417 **Autres ressources :** 4 670

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 3.2. Nombre de propositions de politiques publiques examinées dans un cadre participatif de dialogue interculturel **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 4	**Source :** PNUD **Fréquence de la collecte :** annuelle **Entité responsable** : PNUD	**Indicateur 3.2.1.** Nombre de propositions de politiques publiques conçues par des femmes, au sein des gouvernements autonomes autochtones, pour renforcer l'exercice de leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 3 **Source** : GIOC **Fréquence de la collecte** : annuelle **Indicateur 3.2.2** Pourcentage de femmes jouant un rôle de chef de file dans les différents secteurs des gouvernements autochtones **Niveau de référence 2017-2018 :** 0 **Niveau cible :** 50 % **Source** : GIOC **Fréquence de la collecte** : annuelle		